

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, session 2024, dans l'académie de LYON.

Le président de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, au titre de l'année 2024, dans l'académie de LYON :

Monsieur GRATALOUP Norbert, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Madame MARIEL Perrine, technicienne de recherche et de formation de classe normale, vice-présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Monsieur FRENETTE Jérémy, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, expert, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame DREVETON Cristelle, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Madame ROLLE Claudia, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Monsieur CESA Johann, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Jean Monnet Saint Etienne, Saint-Etienne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 16 mai 2024

Pour le Président et par délégation,
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines

